

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 9 décembre 2019 à 19H**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 03.12.2019**  
**Affichage le 03.12.2019**

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAUTEMPS, Agnès ROUSSEAU, Liliane REGAD, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Natacha BAILLY, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Christian BIENMILLER, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Guy ROUSSEAU.

Absents : M. Michel PRUVOT .

Secrétaire de séance : M. Dominique DELACROIX.

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 12 novembre 2019**

Adopté à l'unanimité.

**2- Ligne de trésorerie :**

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil nous avons évoqué ce point en limitant le montant à 120 000 € au lieu des 180 000 € pour l'année précédente. Le Crédit Mutuel qui avait été retenu ne veut pas donner suite à cette avance de trésorerie pour l'année à venir. Nous avons consulté la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Les conditions proposées par la Caisse d'Epargne sont plus avantageuses tant au niveau du taux d'intérêt que des frais de dossier. Le maire propose donc de retenir la Caisse d'Epargne pour ce dossier.

**Délibération votée à l'unanimité. N° 39275191201**

**3- Délibération relative aux dépenses d'investissement 2020 :**

M. le Maire donne la parole à Mr Dominique Delacroix qui explique qu'avant le vote du budget 2020, le maire ne peut mandater des dépenses d'investissement. Par contre le conseil municipal peut autoriser la liquidation des dépenses dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts au budget de 2019 sur chacun des chapitres concernés.

Montant des crédits ouverts au budget 2019 :

-chapitre 20 : 14 000 €  
-chapitre 21 : 860 977 €  
-chapitre 23 : 7 000 €

Conformément aux textes en vigueur, les montants possibles sont :

-chapitre 20 : 3 500 €  
-chapitre 21 : 215 244 €  
-chapitre 23 : 1 750 €

Le conseil municipal, retient les montants suivants :

-chapitre 20 : 3 500 €

-chapitre 21 : 215 000 €

-chapitre 23 : 1 750 €

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275191202**

#### **4- Délibérations décision modificative N°4**

M. le Maire donne la parole à Dominique Delacroix qui explique que sur le budget de fonctionnement nous avons épuisé les crédits disponibles sur le chapitre 011 relatif au fonctionnement courant de la collectivité. Nous disposons d'un montant disponible de 41 950 € sur le chapitre 022, dépenses imprévues. Il est donc proposé de transférer 40 000 € du 022 au bénéfice du 011.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275191203**

#### **5- Délibérations convention avec le SICTOM.**

M. le Maire rappelle que le SICTOM a déplacé un container qui était au Versoix pour l'installé vers le lac. Ce container ne concerne que les ordures ménagères. A l'objection faite par plusieurs conseillers sur l'obligation de mettre les ordures dans un sac poubelle fermé, le Maire répond que le SICTOM a déclaré que les ordures en vrac ce n'était pas gênant. Il faut espérer que les personnes fréquentant cette zone feront preuve de civisme en utilisant cette poubelle. La collectivité doit donc passer une convention avec le SICTOM pour cette nouvelle implantation d'un bac type MOLOC.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275191204**

#### **6- Délibération attribution d'un logement dans le bâtiment ancienne mairie.**

M. le Maire explique que le logement au-dessus de l'ancienne mairie est vacant. M. Fabien Strippoli demeurant aux Rousses a présenté une demande de location pour ce logement. Il est déjà engagé comme bénévole dans plusieurs association de la commune. Le maire propose donc de lui attribuer ce logement pour un loyer de 250 € et 40 € de charge par mois.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275191205**

#### **12 -Informations et questions diverses**

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 16H30 à l'Espace communal.
- M. le maire signale qu'il a reçu une demande de logement dans l'immeuble de l'OPH dans le lotissement communal. Tous les logements ont été attribués mais il va se renseigner sur un éventuel désistement,
- Marie Claire ROBBEZ-MASSON évoque le problème soulevé par l'Amicale des Loueurs de Meublés de la Station des Rousses sur les pratiques contestables de la Société SUEZ et notamment sur la mise en place des Unités Logement pour la facturation. Après discussion le Maire en liaison avec Marie Claire fera un courrier à l'amicale.

- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 6 janvier 2020 à 19H

La séance est levée à 20h15  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,



Pour le Maire  
Par délégué

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Dominique DELACROIX

Le secrétaire,